

sûr que l'honorable député les pose dans le dessein d'obtenir des renseignements.

**M. Winch:** En effet. La seule chose, c'est que je ne voudrais pas perdre le fil de mes idées, si c'est possible.

**L'hon. M. Hees:** Tout dépend si l'honorable député veut prononcer un discours ou demander des renseignements. Je suis tout à fait disposé à lui fournir ces renseignements, au meilleur de ma connaissance, à mesure qu'il posera ses questions.

**M. Winch:** J'aimerais faire les deux, mais allez-y et répondez.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, voici d'après quel principe ces réclamations sont examinées. Nous avons expliqué cela très soigneusement aux entrepreneurs, et tous ont reconnu que le principe est équitable. Si les entrepreneurs peuvent démontrer à ceux qui examinent ces réclamations relatives aux travaux de la voie maritime du Saint-Laurent qu'ils ont perdu de l'argent par suite des modifications de plans que l'Administration de la voie maritime leur a imposées, ou par suite de quelque suspension des travaux que leur auraient imposée les ingénieurs de l'Administration, ou si les pertes qu'ils ont subies d'une manière ou d'une autre étaient imputables à des dispositions prises par l'Administration et ses ingénieurs, les pertes seront examinées très sérieusement pour savoir si elles méritent compensation, et nous les compenserons dans la mesure, et dans la mesure stricte où nous estimons que nos dispositions, ou l'absence de dispositions, ou nos mesures erronées, ont contribué à cette perte. Si toutefois des pertes ont été subies par suite d'erreurs commises par les entrepreneurs eux-mêmes, et si nous ne nous considérons pas responsables de ces pertes, elles doivent être supportées par les entrepreneurs. Tous les entrepreneurs avec qui je suis entré en contact considèrent que ce principe adopté pour l'examen des réclamations est éminemment équitable. Ils en sont satisfaits; ils m'ont dit qu'ils sont contents de ceux qui examinent les réclamations, et je crois qu'ils ont le sentiment d'être traités équitablement.

**M. Winch:** Monsieur le président, cela ne peut être que juste. Ce n'est pas ce contre quoi je m'élève. Ce que je dis, c'est que les membres de cette Chambre et la population du Canada devraient savoir, quand nous constatons qu'il faut verser des millions additionnels,—on a déjà consenti à verser plus de \$700,000,—pourquoi il en est ainsi. Cela est-il attribuable, et ce l'est probablement, à des erreurs dans les plans ou dans l'exécution? Dans l'affirmative, n'est-ce pas de l'argent qui a été gaspillé à cause d'erreurs

dans les plans ou dans l'exécution, à une étape ou l'autre des travaux? C'est ce que nous voulons savoir. A quoi, au juste, tient cet état de choses et pouvons-nous savoir, au moment où on nous demande de dépenser une somme additionnelle de 35 millions de dollars, si cette situation sera rectifiée et si elle ne se produira pas de nouveau?

**L'hon. M. Hees:** Puis-je répondre à cette question dès maintenant? Je suis sûr que le député aura remarqué hier...

**M. Argue:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, je suis heureux de fournir les renseignements à l'honorable député au fur et à mesure de la discussion.

**M. Argue:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre et les membres du comité savent bien, je pense, que le discours d'un député ne peut être interrompu qu'avec l'assentiment de ce dernier. Si le ministre désire interrompre le discours que prononce le député de Vancouver-Est, qu'il lui demande d'abord la permission. S'il en obtient la permission, le ministre peut continuer, mais c'est clair que le Règlement ne l'autorise pas à interrompre le député qui a la parole.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, puis-je dire ceci seulement? Je n'ai pas l'intention d'interrompre le discours de qui que ce soit, mais l'honorable député me pose des questions très graves. Si je comprends bien, il ne le fait pas à des fins politiques ou de propagande, mais bien pour obtenir des renseignements. Je tiens à lui donner ces renseignements si je le peux, car je suis sûr que c'est pour cette unique raison qu'il pose ses questions. L'honorable député veut-il réponse à ses questions ou bien veut-il tout simplement continuer ses accusations?

**M. Winch:** J'allais justement faire observer que le ministre et moi nous entendons très bien, mais je ne sais trop si je peux le dire maintenant, car il prétend que si je ne procède pas comme il l'entend, je fais de la politique. Je suis content de voir que l'honorable ministre reconnaît la sincérité et la probité avec lesquelles j'essaie de poser ces questions, mais il m'est très difficile, à cette étape-ci, de procéder par questions et réponses. Dans la majorité des cas, le ministre qui croit à la sincérité et à la probité de son interlocuteur a coutume de prendre note des points soulevés et des questions posées et, lorsque l'Orateur a fini, il se lève pour donner la réplique à tous ceux qui ont pris la parole, répondre à leurs questions et commenter leurs